

La qualité de veuve/veuf de combattant ou de bénéficiaire du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre vous permet de devenir ressortissante/ressortissant de l'Office National des Combattants et des Victimes de guerre (ONaCVG).

Cette qualité vous permet de solliciter le service social du département du Finistère de l'ONaCVG (coordonnées au dos de la feuille)

Pour :

- ✓ Conseil et soutien administratif dans vos démarches ;
- ✓ Secours destinés à répondre à une situation d'urgence ;
- ✓ Aides financières destinées à faire face notamment :
 - À des difficultés financières ponctuelles (factures impayées, échéances de loyers, mutuelle, etc.) ;
 - À des dépenses exceptionnelles (frais d'hospitalisation, frais médicaux, frais d'obsèques, réparations, etc.)
 - À des dépenses contribuant au maintien à domicile (aide-ménagère, portage de repas, travaux d'adaptation de l'habitat, etc.)

Ces interventions sont complémentaires aux aides de droit légal et sont étudiées en fonction de la situation de chaque demandeur.

Partenariats avec l'ONaCVG du Finistère

Contactez le service social pour bénéficier des tarifs partenaires (coordonnées au dos de la feuille).

- ✓ **Présence verte** : tarifs avantageux pour l'installation de la téléassistance.
- ✓ **Résidences Séniors DOMITYS / COGEDIM Bénodet** : tarifs avantageux à l'admission.

Les ressortissants âgés d'au moins 60 ans, et dont l'état de santé ne nécessite pas de soins constants, peuvent demander leur admission en vue de séjours temporaires ou définitifs dans l'une des 7 résidences Séniors Domitys conventionnées avec l'ONaCVG du Finistère ou à la résidence Cogedim de Bénodet.

- ✓ L'EHPAD labellisé Saint Vincent Lannouchen de Landivisiau : partenaire de l'ONaCVG du Finistère (places dédiées aux ressortissants du secteur).

Informations sur la demi part fiscale

Conditions pour la déclaration des revenus 2022 à déclarer en 2023

- La veuve doit être âgée d'au moins 74 ans
- Le défunt était titulaire de la carte du combattant peu importe l'âge du décès.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les impôts.

Service social de l'ONaCVG du Finistère

Mme COATUAL

nadine.coatual@onacvg.fr

02 57 56 0075 / 06 61 03 81 02

Mme GUEGUEN

adeline.queguen@onacvg.fr

02 57 56 0074

ONaCVG

Service départemental du Finistère

2, rue de Salonique

CS 24010

29337 Quimper Cedex